



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*



Exécuté par **giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

**Troisième Réunion du Groupe de Travail de la COMIFAC sur le
Financement du Secteur Forêt-Environnement
Préparatoire aux prochaines CoP16 Biodiversité et CoP29
climat et à un Pledge post 2025 pour la préservation des
écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.
Libreville, 25 au 27 Septembre 2024**

COMMUNIQUE FINAL

Du 25 au 27 Septembre 2024, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel de la Sablière à Libreville au Gabon, la Troisième réunion du Groupe de Travail de la COMIFAC sur le Financement du Secteur Forêt-Environnement qui est une réunion préparatoire aux prochaines CoP16 Biodiversité et CoP29 climat et à un pledge post 2025 pour la préservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

Cet atelier a été organisé par la Commission des Forêt d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui technique et financier de la GIZ et de WWF. L'atelier a regroupé une vingtaine des participants constituée des représentants du Cameroun, du Gabon, de la République centrafricaine et du Tchad ; des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, de la co-Facilitation du PFBC et l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

L'objectif principal de cette réunion était de préparer les engagements (pledge) post 2025 (Congo Basin Pledge 2) en vue d'augmenter de manière substantielle les financements à destination du bassin du Congo qui est désormais le principal poumon de la planète dans le cadre de la Déclaration sur le « Fair Deal » en se positionnant notamment par rapport aux nouveaux « Fonds cadre mondial pour la biodiversité » (GBFF), «Tropical Forests Forever Facility » ou « Mécanisme pour la protection des forêts tropicales » à perpétuité et les différents financements environnementaux disponibles actuellement au niveau international.

A l'issue des travaux articulés autour de présentations d'échanges fructueux et des travaux en groupe, les participants ont pris note :

1. De **l'initiative WWF-COMIFAC visant à accroître les flux financiers vers les forêts du bassin du Congo** notamment le compte-rendu des activités de socialisation et d'engagement politique des pays et de l'étude en cours sur les « Mécanismes financiers prioritaires pour les paysages forestiers du bassin du Congo » qui propose trois mécanisme financiers, le premier étant la Facilité

d'assistance technique, le deuxième le Financement d'amorçage par capital patient et le troisième la Facilité pour des Commodités Responsables.

2. De **l'initiative Project Finance for Permanence (PFP) de The Nature Conservation** qui constitue un outil financier qui finance les stratégies de conservation pays dans le cadre du Cadre Mondial sur la Biodiversité de Kunming Montréal notamment de l'objectif 30x30 de l'Etat du Gabon. Elle bénéficie de l'appui du Fonds Bezos pour la Terre qui est engagé à investir 1Milliard USD dans les trois pays à haute intégrité forestière que sont le Gabon, le Congo et la RDC.
3. **Des rapports 2021 et 2022 de la « Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo - Congo Basin Pledge 2021-2025 »**. Les contributions à la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo en 2021 ont été engagées à hauteur de 508 453 359 USD (34 % de la promesse) et déboursées à hauteur de 310 960 011 USD (21 % de la promesse). En 2022 ont été engagées un total de 554 652 025 USD et déboursé un total de 550 312 852 USD. Par conséquent, sur la période 2021-2022, un total de 1 062 652 025 USD (70 %) a été engagé et un total de 861 312 852 USD a été déboursé, soit 57% de la promesse.

En savoir plus sur la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo: <https://pfbc-cbfp.org/engagement-Bassin-du-Congo.html>

4. De la **note conceptuelle du « Mécanisme des Forêts Tropical (Tropical Forest Mechanism, (TFM)) »**. Le TFM est proposé par Amazon 2030, avec le soutien de BVRio et de l'Institut Igarapé. Ce mécanisme pour les forêts tropicales vise à soutenir le financement de la nature à grande échelle pour garantir le maintien et l'amélioration des forêts tropicales dans le monde entier. Les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Soutien financier mondial ;
 - Paiements annuels pour la conservation des forêts ;
 - Pénalités pour la déforestation ;
 - Critères d'éligibilité ;
 - Mise en œuvre rapide.

En savoir plus sur la concept note : <https://bvrrio.org/new-mechanism-proposed-to-fund-the-protection-of-tropical-forests/>

5. **Du Mécanisme pour les forêts tropicales à perpétuité « Tropical Forests Forever Facility (TFFF) »** : Une proposition de fonds d'investissement multilatéral pour récompenser la conservation et la restauration des forêts tropicales. Lors de la COP28 qui s'est tenue à Dubaï, le gouvernement brésilien a lancé sa proposition d'instrument mondial - le « Tropical Forest Forever Facility » - visant à protéger les forêts tropicales sur pied, c'est dire à inciter les pays forestiers tropicaux à ralentir et à inverser la déforestation et la dégradation des forêts, contribuant ainsi à l'objectif mondial

Net zéro. Ce « Fonds pour les forêts tropicales à perpétuité » mobilisera au moins 250 milliards de dollars de ressources existantes provenant de fonds souverains et les déploiera, sans coût supplémentaire, pour financer la conservation des forêts tropicales. Le gouvernement brésilien souhaite continuer à faire progresser l'idée, sa conception et sa mise en œuvre jusqu'à la COP 30 climat à Belém, au Brésil. Une synthèse de cette note conceptuelle du 5 juillet 2024 présente des éléments visant à « Placer la barre plus haut pour l'innovation » à savoir TFFF envisage les caractéristiques novatrices uniques suivantes pour maximiser le financement du développement :

- (1) Récompenser les succès mesurables dans le maintien des forêts tropicales sur pied ;
- (2) Créer un système de suivi unifié pour les pays forestiers participants ;
- (3) Mobiliser des fonds pour la conservation des forêts et les services écosystémiques d'une manière conceptuellement différente et à grande échelle ;
- (4) Soutenir les systèmes nationaux pour obtenir des résultats ;
- (5) TFFF disposera d'une structure de gouvernance clairement définie visant à garantir la transparence et la responsabilité et à isoler le Fonds des considérations politiques subjectives.

6. De la situation des pays d'Afrique centrale en rapport avec les décisions de la première réunion du Conseil du Fonds Cadre Mondial sur la Biodiversité. La première réunion du Conseil du Fonds Mondial sur la Biodiversité a donné lieu à des décisions relatives à la répartition des financements en fonction des indices pays. Ce qui a donné lieu à des échanges notamment sur les questions relatives au travail des points focaux, à l'accréditation de la COMIFAC en tant qu'agence d'accréditation et à la représentativité des pays d'Afrique Centrale au sein des différents fonds internationaux sur l'environnement.

Au terme de l'atelier les résolutions et les recommandations suivantes ont été prises :

A la COMIFAC :

1. Faire une note politique sur les propositions de toutes les initiatives existantes en matière de financement dans la sous-région à l'endroit des décideurs et négociateurs en vue de la COP 29 ;
2. Recruter un consultant à l'effet de tirer les leçons des mécanismes de financement passés et présents en Afrique Centrale, à savoir entre autres du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), l'Initiative de la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo- Congo Basin Pledge 2021-2025 ;

3. Engager le développement d'une note d'orientation pour les négociations d'un Congo Basin Pledge 2.0 pour le financement en faveur des forêts d'Afrique Centrale ;
4. Assurer le dialogue et coordonner les initiatives de financement de la protection des forêts d'Afrique centrale ;
5. Organiser des sessions techniques entre les experts du collège des donateurs du PFBC et les experts des pays de la COMIFAC sur les leçons apprises, qui aiderait à formuler une stratégie, approche commune pour arriver au CBP 2.0 ;
6. Poursuivre le processus de socialisation et d'engagement politique des pays pour le développement de l'initiative CB-HIFFI et d'envisager l'internalisation des mécanismes proposés dans l'étude en cours avec WWF pour le financement des paysages forestiers du Bassin du Congo ;
7. Accélérer le processus de recrutement d'un expert sur les questions de financement du secteur forêt-environnement.

Au PFBC :

8. Faciliter le dialogue et la coordination des initiatives de financement de la protection des forêts d'Afrique centrale ;

Aux Etats :

9. Instruire les points focaux des différents fonds environnementaux de constituer des équipes de travail en vue de faciliter la soumission des demandes de financement auprès des guichets dont ils assurent la coordination au niveau national.